

REGLEMENT INTERIEUR DEUXIEME TOURNOI RAPIDE D'HIVER DE MEAUX

Article 1 : Informations générales

Le club de la Tour Noire de Meaux organise le deuxième tournoi rapide d'hiver réservé aux joueurs ayant un classement Elo inférieur à 1400 au 20 rue Jean Bureau 77100 Meaux le 16 février 2019.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il sera fait application des règles de l'annexe A relative au jeu d'échecs rapide. L'article A4 est en vigueur pour ce tournoi.

Par ailleurs, il sera fait application de la Directive III.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FFE rapide du mois de mars 2019.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral (règles C.04).

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 15 minutes. Il n'y a aucun incrément de temps prévu.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

9 rondes sont prévues dans le cadre du tournoi

La 1^{ère} ronde est prévue à 10h00.

Le démarrage des rondes suivantes sera annoncé par l'arbitre dès la fin de la ronde précédente.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer 15 minutes avant le début de la première ronde. Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n° 2. En cas de prise de licence sur place, le joueur devra présenter un certificat médical autorisant la pratique du jeu d'échecs.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

- 12 € adultes (16 € à partir du 9/02/2019)
- 6 € enfants (8 € à partir du 09/02/2019)

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix seront affichés avant le début de la 5^{ème} ronde.

Article 9 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Article 10 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 15 minutes après le début de la ronde.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs ainsi qu'aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique n'est autorisé dans la salle de jeu.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne, celui-ci perd immédiatement la partie.

Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Article 14 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitrage est assuré par Jocelyn AZZEGAG (W 15768) Arbitre Fédéral Open de Niveau 2 agréé FIDE.

Pendant une partie, l'arbitre peut constater par lui-même la chute d'un drapeau, un coup illégal ou toute anomalie constatée dans le cadre des règles du jeu d'échecs de la FIDE.

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant :

- Buccholz Tronqué
- Cumulatif
- Performance